

1. Conditions d'abonnement

1.1 Les présentes conditions générales d'abonnement (ci-après « CGA ») régissent toutes les ventes conclues entre CMG Sports Club et l'abonné, et font partie intégrante du Contrat. Les CGA en vigueur au jour de la commande prévalent sur toutes conditions ou stipulations contraires, elles annulent et remplacent les conditions générales d'abonnement ayant pu régir les relations antérieures entre les parties. La souscription de toute commande par l'abonné implique son adhésion aux présentes CGA.

CMG Sports Club se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site internet. L'abonné déclare avoir pris connaissance des présentes CGA et les accepter dans leur intégralité. L'abonné déclare également avoir pris connaissance du Règlement intérieur de CMG Sports Club.

À la signature du contrat la responsabilité civile de la société est couverte par le contrat TOKIO MARINE EUROPE n° 21.800.183.

1.2. Avant sa première séance et de manière régulière, CMG Sports Club recommande à l'abonné de faire vérifier son aptitude à la pratique d'une activité sportive. L'abonné s'engage de son côté à prendre toute précaution nécessaire à sa sécurité et son hygiène ainsi qu'à respecter les consignes de CMG Sports Club en ce sens.

CMG Sports Club met à la disposition de l'abonné des casiers destinés à ses effets personnels. L'abonné les utilise d'une manière autonome et en assure la fermeture au moyen de son propre cadenas. Son attention est attirée sur la nécessité d'utiliser un cadenas de taille, qualité, sécurité suffisantes et de vérifier la bonne fermeture de son casier pendant son entraînement ainsi qu'en toute circonstance l'en tenant éloigné. L'abonné est incité à suivre les recommandations du club quant au type de cadenas utilisé Il s'engage à remettre à l'accueil du club ses objets de valeur.

L'abonné ne peut céder ou transférer à quiconque de quelque manière que ce soit à titre gratuit ou onéreux l'abonnement souscrit au titre du Contrat.

2. Changement de club

Le présent Contrat donne la possibilité à l'adhérent de changer une et une seule fois de club de référence de la même gamme au cours de son abonnement annuel (hors invitations) pour des raisons dûment énumérées à l'article 2.1 et sous réserve de la présentation d'un justificatif.

2.1 L'adhérent peut changer de club au cours de son abonnement annuel une seule fois pour raisons de déménagement personnel ou professionnel ou pour tout événement majeur. La présentation d'un justificatif est indispensable pour bénéficier du changement de club.

3. L'option réseau

L'option réseau est disponible pour tout type d'abonnement. L'option réseau donne accès à l'ensemble des clubs du réseau en fonction de la formule choisie dans les articles 3.1, 3.2 et 3.3 du présent Contrat.

3.1. Formule One

Si l'adhérent souscrit un abonnement dans un club catégorisé « One » et choisit l'option réseau alors ce dernier aura accès à l'ensemble des clubs One du réseau

3.2 Formule Waou

Si l'adhérent souscrit un abonnement dans un club catégorisé « Waou » et choisit l'option réseau alors ce dernier aura accès à l'ensemble des clubs One et Waou du réseau.

3.3 Formule Pure

Si l'adhérent souscrit un abonnement dans le club « Pure » et choisit l'option réseau alors ce dernier aura accès à l'ensemble des clubs One, Waou et Pure du réseau.

4. Accès au club «FIELD76» ou à plusieurs clubs CMG Sports Club

4.1. Lors de sa première visite en club, l'abonné se voit remettre sa carte de membre. En cas de perte ou de vol de sa carte de membre permettant l'accès au club «FIELD76» ou à plusieurs clubs, son remplacement sera facturé au tarif affiché à l'accueil du Club.

4.2. L'accès au club «FIELD76» ou à plusieurs Clubs est réglementé et suppose en plus de la présentation obligatoire par l'abonné de sa carte de membre, le strict respect par ce dernier du Règlement intérieur de CMG Sports Club tel que rappelé au Contrat ou en tout état de cause porté à la connaissance de l'abonné par voie d'affichage sur le Club.

L'abonné s'engage par conséquent à respecter en toute circonstance et à tout moment les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient lui être données par le personnel du Club et telles qu'elles pourraient, le cas échéant, être rappelées par voie d'affichage ou sur tout document commercial. Dans le cas contraire, l'abonné s'expose à un courrier d'avertissement suspensif de son Contrat d'abonnement pendant une durée de 15 jours. Il disposera pendant cette période d'un droit de réponse sur les faits qui lui sont reprochés, étant précisé qu'à l'issue de ce délai, ou avant son expiration en cas d'accord de l'abonné, le Contrat sera soit résilié soit prorogé de 15 jours.

L'abonné s'expose à une exclusion immédiate, sans préavis, ni mise en demeure, pour tout fait contrevenant aux lois pénales et celles protégeant les droits des tiers (en ce compris notamment, le vol, les violences physiques ou verbales, les atteintes aux bonnes mœurs, aux règles d'hygiène ou de sécurité, la dégradation intentionnelle des installations du club, le coaching d'autres abonnés sous quelque forme que ce soit, l'introduction de tiers dans le club, la consommation ou la mise en circulation de produits dopants). Le fait de se réinscrire consécutivement à une telle exclusion constitue un motif légitime de résiliation immédiate

du nouvel abonnement et de son remboursement prorata temporis à l'exception des frais de dossier qui restent acquis à la société CMG Sports Club.

En cas de réclamation ou de litige, après avoir saisi le Service Adhérents à l'adresse ci-dessous : clubserviceadherent@cmgsportsclub.com ou à la rubrique « Contact » du site www.cmgsportsclub.com, et à défaut de réponse mutuellement satisfaisante dans un délai raisonnable, l'abonné peut saisir le Médiateur : Médiation de la consommation AME, 11 Place Dauphine, 75001 Paris, www.mediationconso-ame.com

4.3. L'abonné est informé que CMG Sports Club peut être amenée à réaménager les plannings et cours proposés, et ne peut être tenue responsable des modifications qui interviendraient en cours d'année sur le périmètre et horaires des activités proposées.

5. Confidentialité et Protection des données personnelles

Il appartient à l'abonné de conserver la confidentialité du numéro qui lui est attribué, étant entendu que l'abonné sera seul responsable au titre de l'utilisation de ces informations et des conséquences résultant de la divulgation de sa part, à l'exception de la perte et du vol. Les données personnelles de l'abonné collectées par CMG Sports Club sont nécessaires pour l'exécution du contrat souscrit. En adhérant aux CGA, l'abonné consent à ce que CMG Sports Club collecte et utilise ses données pour la réalisation du présent Contrat.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 20 juin 2018, et au Règlement Général européen pour la Protection des Données (RGPD) applicable depuis le 25 mai 2018, l'abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement de celles-ci. L'abonné pourra exercer ces droits en adressant une lettre simple à CMG Sports Club, service Adhérents, 88 boulevard Gallieni 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, sachant que l'opposition de l'abonné à la collecte et au traitement des données personnelles le concernant et nécessaire à la vente ou à l'exécution d'un abonnement, engendrerait de facto l'impossibilité pour CMG Sports Club d'assurer la prestation demandée. Ces données peuvent être utilisées à des fins de communication commerciale de la part de CMG Sports Club.

L'opposition d'un abonné à l'utilisation de ses données personnelles dans le cadre de communication commerciale a pour conséquence de le priver de l'information concernant les offres commerciales de CMG Sports Club. Sans préjudice de ce qui précède, l'abonné dispose de la possibilité de s'opposer dès son inscription à l'utilisation des données personnelles le concernant ainsi que de consentir ou de s'opposer à leur utilisation à des fins de communication commerciale, électronique, et ce conformément à l'option retenue parmi le choix de cases à cocher figurant sur le présent Contrat.

L'abonné pourra également s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de communication commerciale par email en utilisant le lien ad hoc de description qui figure sur chaque message électronique envoyé.

Les données de l'abonné sont conservées le temps de la relation contractuelles. Elles seront ensuite conservées 5 ans maximum après la fin du Contrat sur une base d'archive. Ce délai correspond à la durée légale de la comptabilité.

CONDITIONS PARTICULIERES

1.1. Résiliation

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois. Le présent abonnement est payé comptant c'est-à-dire que le paiement est effectué dans son intégralité, en une seule et unique fois sur internet.

Conformément à la loi, l'abonné bénéficie d'un droit de rétractation dans un délai de 14 jours à compter de la souscription de son contrat, selon les modalités détaillées sur le site www.cmgsportsclub.com.

Passé ce délai, le présent Contrat constitue un engagement ferme et définitif.

1.2. Prolongation/Remboursement

Toute demande est soumise à l'appréciation de la direction générale. Sera pris en charge le remboursement ou la prolongation de l'abonnement annuel CMG Sports Club au prorata temporis correspondant à la période pendant laquelle l'adhérent n'aura pas pu utiliser son abonnement annuel, pour l'un des motifs énumérés ci-après :

MALADIE GRAVE OU ACCIDENT GRAVE. En cas d'incapacité de moins de 6 mois, il est procédé à une prolongation de l'abonnement et en cas d'incapacité de plus de 6 mois d'exécuter toute activité sportive, à un remboursement de l'abonnement. **DÉCÈS DE L'ASSURÉ.** Le remboursement sera fait aux ayants droit. **LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE OU RUPTURE CONVENTIONNELLE** (relatif au contrat de travail). Remboursement, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée et que le licenciement ou la rupture ne soit pas connu au moment de votre inscription. **MUTATION PROFESSIONNELLE** (personnelle ou du conjoint). Remboursement sous réserve qu'il n'y ait pas de CMG Sports Club à 25 km du nouveau domicile ou nouveau lieu de travail. **GROSSESSE.** Prolongation, sous réserve que la date de début de grossesse ne soit pas antérieure de 3 mois à l'inscription et que la pratique sportive soit déconseillée par une autorité compétente.

Chaque motif devra être justifié par des certificats valides (certificats médicaux, certificats d'hospitalisation, certificats de décès, attestation d'employeur...).

Une franchise d'1 mois sera déduit de tout remboursement ou prolongation.